

BRAHIM-NADJIB TCHENDERLI[\*]

## **Nature des incidences sur l'emploi de la restructuration du secteur de l'industrie et appréciation de leur portée réelle**

### **a - Objet de la réflexion**

L'objet de ce cours document de réflexion est la recherche des incidences sur l'emploi de la restructuration du secteur de l'industrie. Il s'agira par conséquent d'identifier la nature de ces incidences et la portée réelle qu'elles ont eu sur l'emploi.

### **b - Plan du document**

#### **I - Recherche de la nature des incidences sur l'emploi de la restructuration industrielle**

On recherche, à travers une lecture exhaustive des principaux documents émis par les organes responsables de la restructuration, à identifier la nature des incidences sur l'emploi attendues de cette opération.

#### **II - Bilan quantifié des incidences sur l'emploi de la restructuration industrielle**

On essayera d'apprécier, sur la base des bilans d'exécution de la planification si les incidences attendues se sont produites et dans quelle mesure.

#### **III - Essai d'interprétation des résultats tirés des bilans d'exécution des plans**

Dans cette partie, à travers une démarche discursive, en essayera de faire une interprétation des résultats tirés des différents bilans d'exécution des plans.

### **Conclusion :**

Stratégie nationale de développement, restructuration et emploi.

#### **I- Recherche sur la nature des incidences sur l'emploi de la restructuration industrielle**

Pour cette recherche de la nature des incidences nous nous appuierons sur deux documents :

- Le dossier de restructuration du MPAT / Mai 1983
- Le canevas de restructuration financière / commission ad-hoc / 1981.

## 1 - Le dossier de restructuration du MPAT / Mai 1983

Pour l'essentiel, au plan économique, le document cité définit sa démarche par la nécessité de passer du "développement extensif"<sup>[1]</sup> qui a marqué la période précédente à "un développement intensif"<sup>[2]</sup>. Le point d'appui de cette orientation est l'entreprise publique. Il s'agit par diverses mesures d'aboutir au relèvement de son efficacité économique. Le processus de la restructuration est menée en trois étapes : la première étant celle de la restructuration organique, la seconde celle de la préparation des conditions de fonctionnement, la restructuration financière étant le parachèvement du processus engagé.

Les incidences explicites de la restructuration apparaissent dans la préparation des conditions de fonctionnement constituant la deuxième étape en liaison avec la question des organigrammes. Dans le dossier cité on peut lire :

*"L'examen par le comité national de restructuration des entreprises (CNRE) des organigrammes des nouvelles entreprises s'appuie sur les principes suivants :*

- ...
- ...
- *allègement des effectifs et adaptation des effectifs aux profils des postes retenus par l'organigramme"*<sup>[3]</sup>.

## 2 - Le canevas de restructuration de la commission ad-hoc / 1981

"Le canevas" est un document nettement antérieur au premier document cité plus haut. Il s'attache à définir de manière relativement exhaustive le cadre général de la restructuration financière, les règles et instruments de cette restructuration, les priorités dans le domaine. Il propose une analyse des causes de la restructuration financière, conséquemment un plan de redressement des structures financières des entreprises et une réactivation des instruments de régulation.

Dès la définition du cadre général de la restructuration financière, en peut lire :

*"L'étude devra faire apparaître nettement les charges inhérents à la gestion de l'entreprise (les fonctions production - approvisionnement - commercialisation - investissement) de celles, par nature, entrant dans la catégorie fonction sociale de l'entreprise (ex : oeuvres sociales, sureffectifs (etc...))*

*L'Etat décidera de l'opportunité de la budgétisation ou non des charges relevant de la fonction sociale"*<sup>[4]</sup>.

Dans l'analyse des causes de la restructuration financière, il nous est donné de lire sous le titre : (les causes dues) "à la productivité insuffisante et au coût du travail".

*"L'insuffisance de formation et d'expérience du personnel n'a pas permis d'assurer rapidement la meilleure efficacité possible des investissements ceci combiné avec les aspects sociaux se traduit par un sureffectif apparent qui pèse sur la rentabilité des unités. Il faut ajouter à cela les charges sociales (cantines, transport du personnel, centres médico-sociaux, colonies de vacances etc...) "L'insuffisance des taux d'utilisation des capacités de production en place qui résulte est aggravé par la faiblesse générale de l'organisation des entreprises et constitue actuellement la principale source de surcoût"[5].*

Dans la partie plan de redressement des structures financières, on relève, dans les aspects de la gestion de l'entreprise devant être investie par l'analyse rétrospective sous le titre des charges et après un recensement des différentes catégories de personnel, qu'il est demandé de préciser "le coût" :

- "- des effectifs directement productifs*
- des effectifs administratifs*
- des effectifs non nationaux*
- des effectifs en formation*
- des effectifs en détachement*
- des effectifs sous-employés*
- dû à l'absentéisme*
- la charge salariale annuelle moyenne par travailleur*
- l'éventail des salaires"[6]*

Toujours dans la même partie consacrée au redressement des structures financières de l'entreprise, il est demandé d'établir des projections des comptes de l'entreprise selon différents scénarii : le premier projetant la situation sans changement, le second projetant la situation après mesures internes de redressement, le troisième ajoutant au second des mesures dans les domaines des prix, de la fiscalité et des modes de financement.

Dans le deuxième scénario on relève que la projection doit être faite sur la base de l'hypothèse d'une compression :

- des coûts d'exploitation*
- des charges de personnel*
- de l'assistance technique*
- du sureffectif*
- de l'absentéisme"[7]*

Dans le troisième scénario on relève que la projection doit être faite sur la base de l'hypothèse :

*[ de ] "Prix normatif d'accumulation avec un taux normatif d'accumulation :*

- variante avec couverture de la fonction sociale*
- variante sans couverture de la fonction sociale"[8]*

Enfin toujours dans cette même partie consacrée au redressement des structures financières il est préconisé d'établir les ratios de gestion

suisant :

$$\begin{aligned}
 & \text{" } \frac{\text{valeur ajoutée}}{\text{effectif total}} \\
 & \frac{\text{chiffres d'affaires + production stockée}}{\text{effectif total}} \\
 & \frac{\text{frais de personnel}}{\text{valeur ajoutée}} \quad [9]
 \end{aligned}$$

### 3 - Essai d'identification de la nature des incidences sur l'emploi de la restructuration du secteur de l'industrie

A travers cet ensemble d'extraits des documents cités sur la restructuration, il est possible de tenter une identification des incidences possibles de la réorganisation des entreprises sur l'emploi.

On remarquera tout d'abord que l'essentiel des extraits proviennent du document relatif à la restructuration financière. Les organismes responsables de la restructuration établissent une corrélation importante entre la situation de l'emploi dans l'entreprise et la situation financière de l'entreprise. C'est un premier constat.

La situation de l'emploi dans l'entreprise semble être d'abord caractérisée par son volume anormal : la répétition fréquente de la notion de sureffectifs dans le document de 1981, jointe à celle d'allègement des effectifs dans celui de 1982 semble corroborer cette idée.

La notion de sureffectifs semble cependant recouvrir plusieurs significations.

Dans une première signification, il semble qu'il faille l'entendre dans un sens général, c'est-à-dire les effectifs qui ne ressortent pas des fonctions strictement économiques de l'entreprise et définies comme étant les fonctions de production, d'approvisionnement, de commercialisation et d'investissement et qui donc se seraient formés du fait que l'entreprise ait eu une fonction sociale. Il semble par ailleurs que la notion de sureffectifs dans ce sens général ne soit pas assimilable aux oeuvres sociales proprement dites, au sens défini par la loi, mais par contre semble recouvrir le sens que l'entreprise ait créée à une période de son existence des emplois dans un but social.

Dans une seconde signification, il semble qu'il faille entendre la notion de sureffectif de travailleurs non directement productifs, en général donc, les effectifs administratifs nés d'une hypertrophie de la fonction administrative dans l'entreprise.

Dans une troisième signification, il semble qu'il s'agisse cette fois de sureffectifs relatifs liées à la sous-utilisation de capacités de production.

C'est sur cette dernière notion de sureffectif relatif qu'il nous semble possible d'articuler la deuxième incidence sur l'emploi due à la restructuration et qui est l'élévation du niveau de qualification du collectif de travailleurs.

Si on doit définir dans la logique de la restructuration l'ensemble de ces incidences que nous venons d'identifier, peut être pourrions nous proposer le terme de normalisation de l'emploi dans l'entreprise. Il semble bien en effet que par ce travail d'analyse des effectifs, des charges induites par ces effectifs dans les différents sens définis plus haut, puis par les projections selon des scénarii différents comportant des compressions de charges d'exploitation en liaison avec une réduction des sureffectifs, des modalités d'accumulation tenant compte du poids de la fonction sociale ou de son allègement, il semble bien que l'on s'oriente vers des normes d'effectifs au plan qualitatif et quantitatif compatibles avec les exigences d'équilibre et de rentabilité de l'entreprise.

Et compte tenu de ce qui vient d'être développé nous rappelons qu'une telle démarche, la restructuration entendons-nous, appelle immédiatement des mesures conservatoires. C'est-à-dire que dans l'attente de la mise en oeuvre des principes définis, la stabilisation des effectifs au niveau du constat fait par les organismes de la restructuration, l'arrêt de la croissance des effectifs sans critère justifié économiquement apparaît comme une mesure nécessaire.

En dernier lieu et cela est important il faut remarquer le progrès dans la formulation de l'approche de la normalisation de l'emploi entre le premier document daté de 1981 où tout est encore à l'échelle de l'évolution, de l'analyse du scénario, et celle du document de 1983 où des mesures de redressement sont proposées et parmi elles, l'allègement des effectifs que nous croyons pouvoir traduire sans déformer la pensée des auteurs du document par réduction des effectifs et qui est érigé en principe devant présider à l'élaboration des nouveaux organigrammes.

Pour être explicite sur l'objectif de normalisation de l'emploi dans l'entreprise, les documents de la restructuration n'en sont pas moins des documents tout à fait théoriques, il s'agit dans l'ensemble d'objectifs et de mesures visées et projetées et non d'objectifs réalisées et de mesures prises. On doit donc dire qu'ici comme ailleurs "il y a loin de la coupe aux lèvres".

## **II - Bilan quantifié des incidences sur l'emploi de la restructuration industrielle**

Il faut d'emblée dire que les éléments de quantification des incidences sur l'emploi, de la restructuration industrielle, sont des éléments généraux tirés des bilans d'exécution des plans nationaux : le plan quinquennal 1980/1984 et le plan annuel 1985. Il aurait été certes intéressant de posséder des informations plus fines et plus diversifiées en provenance des entreprises, au moins des grandes entreprises. Mais ces informations ont fait défaut et le temps d'élaboration de ce travail ne

permettait pas de les réunir. Il y a lieu par conséquent de considérer les éléments de quantification livrés ici comme une toile de fond pour la réflexion que nous développons.

## 1 - Éléments quantitatifs sur la situation de l'industrie en 1980

En 1980, les trois secteurs de l'industrie : industries lourdes, industries légères, énergie et industries chimiques et pétrochimiques, réunissaient un total de 16 entreprises réparties comme suit<sup>[10]</sup> :

– Energie et industries chimiques et pétrochimiques.....	2
– Industries légères .....	9
– Industries lourdes .....	5

TOTAL : ..... 16

L'effectif de l'ensemble des 16 entreprises constituant le secteur public industriel était de 311 680 toutes catégories confondues.

La structure de qualification pour l'ensemble de l'industrie, secteur public et secteur privé, se présentait comme suit en 1980 : <sup>[11]</sup>

Niveau	6	5	4	3/2	Total Moq	1/0	total
Industrie	12750	14080	21740	220180	268750	150000	418750

Comparant cette répartition de la main-d'oeuvre qualifiée dans l'industrie à celle de l'économie nationale Mr. BOUZIDI écrit dans les cahiers du CREA<sup>[12]</sup> :

*"Le secteur industriel quant à lui.... [ est ] le mieux encadré parmi les secteurs productifs et ceci grâce à la double action dont il a bénéficié de propre formation de sa main-d'oeuvre et de meilleure rémunération relative de ces cadres. Ainsi sur 418 750 emplois, 64,2 % sont occupés par la, main-d'oeuvre qualifiée répartie comme suit :*

- Niveau 6 (cadres supérieurs)..... 3 %
- Niveau 5 (techniciens supérieurs).....3,4 %
- Niveau 4 (techniciens et agents de maîtrise)..... 5,2 %
- Niveau 2 et 3 (ouvriers qualifiés et hautement qualifiés) ..... 52,6 %

Ajoutons que pour les niveaux 0/1 la proportion est de 35,82 % cette année là.

## 2 - Éléments quantitatifs sur la situation de l'industrie en 1984

La restructuration organique, achevée en 1983, a abouti à un redéploiement des entreprises originaires en 108 entreprises nouvelles, réparties comme suit<sup>[13]</sup> :

- Energie industries-chimiques et pétrochimiques .....	15
- Industries légères.....	46
- Industries lourdes.....	47

Total ..... 108

Sur l'ensemble des entreprises créées, 73 ont fixé leur siège hors d'Alger dans les différentes wilayates du pays.

Les effectifs de l'industrie en 1984 s'élevaient dans le secteur public à 367 700 toutes catégories confondues. Ce qui représente par rapport à 1979 un accroissement de 84 603 emplois.

La structure des qualifications du secteur de l'industrie tous secteurs juridiques confondus est la suivante pour l'année 1984 [14].

Niveau	6	5	4	3/2	Total MOQ	1/0	total
Industrie	16220	34500	31430	293550	375700	131300	507000

Par rapport à 1984 on remarque une nouvelle pondération des niveaux dans la structure :

- Niveau 6/ cadres supérieurs..... 3,19 %
- Niveau 5/ techniciens supérieurs..... 6,80 %
- Niveau 4/ techniciens supérieurs ..... 6,19 %
- Niveau 3/2 ouvriers qualifiés et  
hautement qualifiés ..... 57,89 %
- Niveau 0/1 sans qualification..... 25,89 %

Sur la base de ces éléments quantitatifs, et très généraux répétons-le, il apparaît nécessaire, en s'appuyant éventuellement sur d'autres données, de tenter une interprétation des quelques résultats donnés précédemment.

### III - Essai d'interprétation des résultats tirés des bilans d'exécution des plans

Dans cet essai d'interprétation des résultats tirés des bilans d'exécution des plans, nous sommes guidés par une idée directrice : dans quelle mesure les incidences, dont nous avons identifiée la nature dans notre première partie comme une normalisation de l'emploi dans l'entreprise, se sont-elles concrétisées ? Et si elles se sont concrétisées par quelles voies des résultats ont été obtenus ? Ces résultats eux mêmes posés comme conditions au relèvement de l'efficacité de l'entreprise ont-ils généré les effets attendus ? Si au contraire les résultats n'ont pas été atteints quelles sont les causes qui n'ont pas permis au processus de la restructuration de parvenir à l'achèvement ?

Voilà un ensemble de questions posées dans la cohérence de la réflexion que nous développons. Evidemment il est ambitieux de vouloir apporter des réponses exhaustives à ces questions, mais on peut tenter de formuler des éléments de réponse, des jalons de réflexion, des approximations. En un mot on peut essayer de comprendre, et même mal comprendre est encore un pas en avant dans la mesure où on aura au moins balisé le chemin qu'il ne faut pas prendre.

## 1 - La normalisation quantitative des effectifs de l'entreprise

### 1. 1. - La variation des effectifs de l'industrie 1980/1984 et 1985

Commençons par rappeler ce qui a été dit plus haut : la variation des effectifs de l'industrie aura été de 84 603 emplois de 1979 à 1984. En 1985 il y a eu une variation de 12 700 emplois.

Pour la période 80-84, la variation est inférieure aux prévisions de 29 319 emplois et en 1985, de 12 300 emplois.

Pour le premier plan quinquennal, le bilan d'exécution mentionne pour le secteur de l'industrie *"le taux réalisé dans la création d'emplois, 4,3 % de croissance, est en deçà des objectifs qui lui étaient assignés, 6,8 %"*<sup>[15]</sup> Alors que pour le plan annuel de 1985 on relève dans le bilan d'exécution *"les secteurs de l'industrie et des services devraient offrir 25 000 postes de travail chacun"*<sup>[16]</sup>. Ce qui aurait dû représenter une progression de 5 %, elle aura été de 3 % pour l'industrie tous secteurs juridiques confondus, et de 3,5 % dans le secteur public.

On doit donc supposer au regard de ces chiffres et de ces pourcentages que les niveaux de l'emploi atteints en 1984 et en 1985, niveaux en dessous des prévisions, sont dûs au fait que les créations d'emplois projetées n'ont pas été réalisées, et non au fait qu'il y ait eu des réductions d'effectifs dans l'industrie suite aux opérations de la restructuration, autrement dit hors les créations d'emplois, les effectifs de l'industrie sont restés stables de 1980 à 1985.

Devant ce constat on peut donc s'interroger sur les raisons qui ont pu faire obstacle à la normalisation des effectifs de l'entreprise projetée dans la restructuration.

### 1. 2.- Les obstacles éventuels à la normalisation des effectifs de l'entreprise

#### 1.2.1. La situation générale de l'emploi dans laquelle s'est inscrite la restructuration

La situation générale d'emploi dans lequel s'est inscrite la restructuration est celle du plan quinquennal 1980-1984, ce plan prévoyait la création de 1 175 000 emplois. Néanmoins les prévisions d'augmentation de la population active étaient seulement de 1 040 000 nouveaux demandeurs d'emplois<sup>[17]</sup>.

D'un autre côté l'évaluation possible des sureffectifs dans l'ensemble de l'économie peut être faite à partir des dépassements des prévisions enregistrées lors des deux premiers plans quadriennaux en matière d'emploi. Ces dépassements correspondent au chiffre de 126 000 emplois dont 63 000 pour le premier et la même proportion pour le second. Cette hypothèse apparaît d'autant plus vraisemblable que parallèlement à ces dépassements de prévisions d'emploi on constate à contrario une réalisation en dessous des prévisions des investissements : les restes à réaliser s'élevant pour le seul secteur de l'industrie à 79,5 milliards de dinars et à 214,4 milliards de dinars pour l'ensemble de



l'économie. Enfin cette hypothèse apparaît encore vraisemblable pour l'industrie particulièrement qui a représenté pour cette période 60,1 % de la masse des investissements réalisées[18].

On doit alors remarquer que la réalisation des objectifs du plan quinquennal assurait un segment de 135 000 emplois supérieurs à la demande sociale prévisible, segment dans lequel aurait pu s'inscrire alors, tout au moins théoriquement, la normalisation des effectifs de l'entreprise.

Cependant il faut rappeler que justement les prévisions d'emplois du plan quinquennal n'ont pas été réalisées. Les réalisations en matière d'emploi hors agricole se sont situées à 60 % des prévisions initiales[19].

Nous pensons que c'est là un premier obstacle qui s'est dressé à la normalisation des effectifs de l'entreprise.

### 1.2.2 - Le niveau de réalisation des investissements nouveaux

Le plan quinquennal prévoyait la réalisation d'un investissement global de l'ordre de 578 milliards de dinars dont 363,6 milliards de dinars au titre du nouveau programme, la différence au titre des restes à réaliser.

Cependant le montant des investissements à réaliser sur la période quinquennale était de 501,4 milliards de dinars. Les planificateurs relèvent que le contexte dans lequel s'est inscrit ce plan a eu une influence importante sur le processus d'investissement aussi notent-ils *"... Les crédits de paiements autorisés chaque année devaient tenir compte des tensions sur les équilibres généraux de l'économie, tension engendrée par le contexte économique international caractérisé par la crise persistante durant toute la période 1980-84"* [20]. Le niveau des autorisations de crédit s'est donc situé en dessous des prévisions initiales dans une proportion de 10 % correspondant à 40,5 milliards de dinars en prix 1979.

Ce fléchissement du niveau de l'investissement autorisé par rapport à l'investissement prévu, s'est accompagné d'un niveau de réalisation défini ainsi par les planificateurs : *"En termes financiers donc les investissements réalisés correspondent à 68 % des prévisions du plan et à 75 % de ce qui a été effectivement autorisé par les lois de finances"*[21].

On doit donc considérer qu'il existe une relation entre le niveau des investissements réels, le niveau de réalisation des investissements et le niveau de réalisation des prévisions d'emploi. Par conséquent une relation aussi entre ces facteurs et les objectifs de normalisation quantitative de l'emploi dans l'entreprise.

Cette situation née des niveaux de réalisation du plan quinquennal a évidemment pesé sur le nouveau plan. Ainsi pour l'année 1985, les planificateurs signalent *"Parmi les objectifs inscrits au plan annuel 1985 dans le domaine des investissements, l'achèvement du*

*programme en cours constituait une priorité. Les inscriptions d'investissements nouveaux devaient être strictement limitées aux projets prioritaires, tandis que le montant global des investissements devait être compatible avec les capacités nationales de réalisation en vue de réduire l'apport extérieur"*<sup>[22]</sup>. Compte tenu de ces contraintes il y a lieu de préciser que le niveau de réalisation des investissements s'est établi à 80,7 % des prévisions.

On peut donc dire que pour l'année 1985, les incidences quantitatives sur l'emploi attendues de la restructuration se heurteront aux mêmes obstacles pour leur concrétisation.

### 1.2.3. - La législation du travail en vigueur est-elle un obstacle ?

D'aucuns ont cru voir dans la législation du travail en vigueur, un obstacle par nature à une normalisation des effectifs de l'entreprise, or une lecture des textes fondamentaux semble contredire une telle affirmation.

La loi 78-12 du 5 Août 1978 portant SGT prévoit expressément l'éventualité d'une normalisation des effectifs de l'entreprise. Ainsi donc au chapitre V du titre II, on relève à l'article 92, alinéa 6, comme cas de cessation de la relation de travail "*Le Licenciement pour compression d'effectifs*" et l'article 94 "*Lorsque des raisons économiques valables le justifient l'organisme employeur peut procéder à des compressions d'effectifs*". Néanmoins le législateur assortit ce droit de l'employeur d'une série de conditions visant à atténuer au maximum les conséquences sociales d'une telle mesure.

Mais pour l'essentiel la lecture des textes fait apparaître que dans l'esprit du législateur de telles situations ne sont envisagées que de manière exceptionnelle et locale alors que par ailleurs existeraient des possibilités nouvelles d'emplois pour les travailleurs objets de compression, ainsi l'article 96 précise "*Ils bénéficient [travailleurs licenciés] en outre d'une priorité de recrutement qui tiendra compte de l'expérience et de la qualification acquise par le travailleur à son poste de travail*".

Au plan économique, nous formulons l'hypothèse que le législateur a envisagé une situation née d'une décision micro-économique et qui peut trouver sa solution dans une autre décision micro-économique. Dans le prolongement de cette hypothèse il nous semble qu'il y a une différence de nature entre la situation envisagée par le législateur et celle issue de la restructuration : quoique la formulation consacrée des problèmes de la restructuration soit centrée sur le concept d'entreprise, tel que normalisation des effectifs de l'entreprise, il apparaît à l'examen qu'il s'agit de normalisation des effectifs de l'économie nationale, ce problème concerne non 1,2 ou 10 entreprises, mais les 328 entreprises de l'ensemble des secteurs de l'économie nationale. Si l'on préfère la somme des décisions des entreprises susceptibles de naître de la normalisation des effectifs, ne fait pas une somme de décisions micro-économiques pouvant trouver des compensations dans d'autres décisions micro-économiques, mais un problème macro-économique qui commande une décision macro-économique. A ce point précis,

invoquer d'une quelconque manière la législation du travail n'a tout simplement aucun sens. Aucune législation du travail ne peut se substituer à la planification économique comme régulateur des fluctuations de l'emploi.

#### 1.2.4. Élément d'appréciation de la planification économique

On a vu précédemment le niveau de réalisation des investissements. Il nous paraît maintenant intéressant d'examiner rapidement les proportions dans lesquelles s'est faite l'allocation de nos ressources durant le plan quinquennal, pour ce faire citons les planificateurs :

*"La structure de la dépense intérieure brute, indicative des choix de la nation en matière d'affectation de nos ressources disponibles a été modifiée durant la période. La consommation des ménages représente en 1984 52,5 % de la DIB contre 49 % en 1979. Parallèlement la part de l'accumulation brute de fonds fixes (ABFF) a été réduite, passant de 43,8 % en 1979 à 40,6 % en 1984"*[\[23\]](#).

Ceci est explicite et n'appelle pas de commentaire immédiat : la consommation s'est accrue, l'accumulation a décréu quoique demeurant à un niveau élevé.

Le point principal que nous voulons mettre en évidence, c'est le prix de cette croissance de la consommation. Elle aura pesé de manière importante sur la structure des importations : le poste alimentation est en accroissement annuel moyen d'environ 4 milliards de Dinars par rapport à 1979 et le poste bien de consommation est lui en accroissement annuel moyen de 3 milliards environ soit ensemble 7 milliards de dinars annuellement de plus qu'en 1979. Ils représentaient 30,5 % des importations en 1979, ils en représentent 35 % annuellement en moyenne dans la période 1980-1984[\[24\]](#).

Une telle évolution signifie que cette croissance de la consommation aggrave les tendances antérieures à la période quinquennale en ce sens que sa satisfaction se réalise au prix d'un niveau élevé d'exportation d'hydrocarbures alors que ces prix s'avalissent et que en 1982 et en 1983 *"le solde des opérations avec l'extérieur a été négatif, situant le besoin de financement de la nation à 2,1 et 0,8 milliards pour ces années"*[\[25\]](#).

Ainsi le rapport des importations globales à la PIB est passé de 37,1 % en 1979 à 39,4 % en 1984, prolongeant la tendance de l'aggravation de *"la dépendance structurelle et croissante depuis 1967 du pays par rapport à ses échanges extérieurs"*[\[26\]](#).

En 1979, les postes d'importation destinés à satisfaire les besoins de l'appareil économique représentaient 24 % de la PIB, ils en représentent 25,1 % en 1984 ; les postes d'importation destinés à la consommation représentaient eux 8,7 % de la PIB, ils représentent 11,4 % en 1984. On doit donc faire l'hypothèse que l'aggravation du rapport global est principalement due à l'évolution de la consommation.

Une meilleure maîtrise de la consommation productive et finale si elle ne signifie pas forcément que le niveau d'accumulation aurait été plus élevé, compte tenu d'un certain nombre de contraintes, en particulier incertitude du marché international du pétrole, limitation du niveau d'endettement, capacité d'absorption de l'investissement, contraintes organisationnelles de l'économie etc..., aurait quand même signifié une économie, précieuse de ressources.

Ces considérations doivent être rapportées à notre propos principal : la normalisation quantitative des effectifs dans l'industrie et plus largement dans l'économie nationale est conditionnée de manière permanente par l'élargissement des opportunités d'emploi, autrement dit par l'élargissement de la base productive du pays.

On peut donc se demander s'il n'y a pas une contradiction entre cet objectif et les faits relevés ci-dessus. Nous croyons voir l'origine de cette contradiction principalement dans la faiblesse de la planification.

Nous avons vu lors de la recherche de la nature des incidences sur l'emploi de la restructuration, dans la première partie de ce document, que ces incidences se distribuaient sur deux volets, une normalisation quantitative des effectifs de l'entreprise, mais aussi une normalisation qualitative des effectifs de l'entreprise à travers une pondération différente du travail productif et du travail qualifié dans le collectif de travail.

## **2 - La normalisation qualitative des effectifs de l'entreprise**

### **2. 1. La pondération de la main-d'oeuvre qualifiée dans la structure des effectifs**

Une comparaison des deux tableaux donnés précédemment permet de voir que la pondération de la main-d'oeuvre qualifiée dans l'industrie s'est améliorée au cours du plan quinquennal : le total main-d'oeuvre qualifiée qui est de 64,17 % en 1980 passe à 74,10 % en 1984. En amélioration par conséquent de 10 %.

On ne peut cependant se limiter à ce constat, le comment de cette amélioration doit être examiné parce qu'il peut nous renseigner sur l'efficacité réelle de cette nouvelle pondération.

Ainsi un tableau des soldes d'accroissement, pour l'ensemble des secteurs de l'économie nationale y compris les administrations, de la main-d'oeuvre qualifiée, fait apparaître que... [27]

Niveaux MOQ	6	5	4	3/2	TOTAL MOQ
MOQ 1980	68 970	101 560	248 900	665 200	1 084 710
MOQ 1984	105 230	198 230	302 470	974 990	1 580 920
Accrois- sement MOQ 80/84	36 260	96 670	53 490	309 790	496 210
Accrois- sement MOQ 80/84 en %	52,57	95,18	21,5	46,57	45,74

... ces accroissements en main-d'oeuvre qualifiée dans l'économie nationale ne sont pas en concordance avec les sorties de diplômés de l'ensemble des appareils de formation du pays.

Années Niveaux	1979	1980	1981	1982	1983	Total 79/83	1984
Cadres Techn. Sup. 5/6	10931	18318	19419	14716	14133	77517	16598
Techn. 4	13352	23400	25318	26797	20049	108896	22002
Ouvr. qual. et haut. qual. 3/2	10506	18282	17756	26586	47417	120547	57900

En comparant les deux tableaux donnés précédemment on relève :

– pour les diplômés des niveaux 5 et 6 l'accroissement est de 77 517. La structure des qualifications des secteurs donne un accroissement de 132 930 soit une différence de 55 413.

– pour les diplômés des niveaux 4, l'accroissement est de 108 896. La structure des qualifications des secteurs donne un accroissement de 53 490 soit une différence négative de 55 406.

– pour les diplômés des niveaux 3 et 2, l'accroissement est de 120 547, la structure des qualifications donne un accroissement de 309 790, soit

une différence de 189 243.

L'ensemble des diplômés s'est accru dans la période de 306 960, la structure des qualifications donne un accroissement en main-d'oeuvre qualifiée totale de 496 210 soit une différence de 189 250. Autrement dit la croissance des diplômés ne représente que 61,86 % de l'accroissement de la main-d'oeuvre qualifiée. Il faut donc expliquer la différence, qui représente 38,13 % de l'accroissement en main-d'oeuvre qualifiée.

On peut, certes, concéder que tous les effectifs en formation ne parviennent pas à la fin de leurs études, et peuvent par conséquent avec un niveau d'étude et sans diplôme être recrutés à des niveaux tenant compte de compétences potentielles à parfaire avec l'expérience. Tout en admettant une telle hypothèse pour l'explication des écarts, elle nous paraît insuffisante à rendre compte de l'ampleur de ces écarts

Il nous paraît plus réaliste de référer ces écarts compte tenu de la période dans laquelle s'inscrivent ces faits (1980/84) à deux événements. En premier lieu la première phase d'application du SGT caractérisée par la mise en place de la grille catégorielle et des seuils dans les années 1980-1982 et qui a certainement donné lieu à des reclassements catégoriels .

Mais alors il faut constater en liaison avec la stabilité des effectifs de l'ensemble des entreprises que ces reclassements ont dû s'opérer sur l'ensemble des catégories, mais de manière plus importante sur les catégories 2/3 et sur les catégories 0/1 puisque les effectifs de cette dernière ne s'accroissent pas mais baissent dans l'industrie de 19 000 ou 12,6 %, dans l'agriculture de 46 880 ou 5,13 % (dont 6 000 ou 0,61 % correspondant à une baisse absolue d'effectif), et ne s'accroissent que de 115 040 pour l'ensemble des secteurs soit de 5,28 % ce qui apparaît un accroissement très faible par rapport aux autres catégories comme le montre le tableau de la structure des qualifications ci-dessus.

Devant un phénomène de reclassement d'une telle ampleur, des hypothèses d'explication sont nécessaires. La première nous semble être la possibilité d'une intervention accrue des structures de formation des entreprises. Elle rendrait alors compte des passages des catégories 0/1 aux catégories 2/3. La seconde hypothèse est de même nature, il s'agirait de la reconnaissance des qualifications issues de l'expérience, de ce qu'on appelle la formation sur le tas. Il est encore possible que cette dernière hypothèse puisse expliquer partiellement le passage de niveaux 2/3 au niveau 4 et du niveau 4 au niveau 5. Mais ces hypothèses à elles seules ne peuvent rendre compte de l'ampleur du phénomène.

Une première explication complémentaire serait à rechercher dans l'augmentation des salaires, qui font l'objet d'un encadrement, contourné par des reclassements, opérées principalement sous la pression des travailleurs[29]. Là encore cette explication est de nature à rendre compte des mouvements qui s'opèrent des catégories 0/1 à la catégorie 4. Elle apparaît d'une valeur explicative contestable pour les autres catégories 5 et 6.

Pour les glissements des catégories supérieures 4, 5 et 6, nous retenons la première hypothèse que la restructuration, avec les nouvelles entreprises créées et les nouveaux sièges installés, est la principale cause du gonflement de ces catégories par des travailleurs promus à des postes qu'ils n'occupaient pas dans les anciennes structures. Pour illustrer grossièrement, dans l'industrie où il y avait 16 directeurs généraux il y en a maintenant 108 !

Il est encore possible qu'à l'occasion de l'introduction de la grille catégorielle dans la période 1980-1982, des phénomènes pervers se soient produits, c'est-à-dire des reclassements non justifiés qui sont venus donc encore gonfler artificiellement la structure de qualification.

L'ensemble de ces hypothèses relatives à l'économie nationale, nous semble de nature à éclairer l'évolution de la structure des qualifications de l'industrie qui selon nous s'inscrit dans la même mouvance globale.

Malgré ces tendances qui pourraient laisser penser que la restructuration a généré des phénomènes contraires aux objectifs qu'elle s'assignait : normalisation quantitative et qualitative des effectifs et compression des coûts de gestion dus aux charges de personnel alors qu'avec la création de l'ensemble des nouveaux sièges et les reclassements qui s'en sont suivis, on arrive au contraire à un élargissement des personnels administratifs de direction et un alourdissement des charges qui y sont liées, donc malgré ces phénomènes contradictoires, on peut aussi faire l'hypothèse que la restructuration a libéré des potentialités de gestion et de production qui étaient inhibées dans les anciennes structures. Alors vérifions.

On doit relever comme un indice d'amélioration certain la croissance de la production industrielle dans la période 1980/84. Les planificateurs constatent ainsi ce fait : **[30]**

*"En matière de réalisations, le plan quinquennal 1980/84 a vu la production industrielle du secteur des sociétés nationales croître en moyenne annuelle de 8,3 % soit 13 % hors hydrocarbures et respectivement 13,8 % et 12,7 % pour les industries manufacturières et de transformation".*

*Par grandes activités on retiendra que 5 secteurs sur 10 ont connu une expansion de plus de 10 % par an.*

– Chimie, caoutchouc, plastiques : .....	19,13 %
– Industries textiles : .....	15,8 %
– ISMME.....	14,0 %
– Eau et énergie : .....	12,6 %
– Bois, liège et papiers : .....	11,7 %

*Trois secteurs d'activité ont connu des performances moyenne, les industries des cuirs et chaussures 9,2 %, les industries agro-alimentaires 8,0 % et les matériaux de construction céramiques et verres 7,9 %". (tous ces taux de croissance étant annuels).*

Mais cet autre extrait, du plan d'exécution de l'année 1985, précise mieux l'évolution de la production[31].

*"Globalement la production industrielle du secteur public national s'est accrue en volume de 5,3 %... hors hydrocarbures l'accroissement est de 5,8 % et confirme la décélération de la croissance de la production industrielle observé depuis 1983. Cette décélération s'explique par la diminution des entrées en production (ou des montées en cadence) des unités nouvelles très nombreuses les années antérieures. Ainsi en 1985 le taux global de croissance des capacités de production n'a été que de 2,32 % et illustre le ralentissement très net de l'accroissement des capacités qui était de l'ordre de 16 % en 1983".*

*Cette progression des capacités de production n'a pas permis pour autant d'améliorer de façon notable le taux d'utilisation des capacités de production.*

*Hors hydrocarbures, le taux d'utilisation des capacités de production n'a progressé que de 3,5 % en une année pour atteindre 69,7 %. Par secteur d'activité les taux d'utilisation des capacités de production sont très bas dans la chimie, le bois papier et les matériaux de construction, tout juste moyens dans les autres secteurs. Par rapport à 1984 on note même un recul du taux d'utilisation des capacités de production dans les industries alimentaires, les textiles, les cuirs et les bois et papiers.*

Si les taux d'utilisation des capacités de production ne se sont pas améliorés, c'est en raison principalement de la non atteinte des objectifs de production. Ainsi le taux de réalisation hors hydrocarbures n'a progressé que d'un point par rapport à 1984- 87,76 % contre 86,76 % et a même reculé dans les industries manufacturières et les industries de transformation".

Cette dernière appréciation des planificateurs sur l'évolution de la production pondère fortement les résultats du plan quinquennal.

Elle fait apparaître que la première hypothèse relative globalement à un alourdissement des charges d'exploitation dûs aux charges de personnel et découlant du gonflement artificiel de la structure de qualification, gonflement lui-même à rapporter à la restructuration pour les catégories supérieures n'a pas eu la contrepartie attendue au plan de l'accroissement de la productivité et de la production.

Ce constat est encore aggravé par le fait que la période 1980-84 a vu introduire le système de primes de rendement individuelle et collective et l'année 1985 l'application de la grille nationale de classification des postes de travail, toutes mesures qui ont contribué à l'accroissement de la masse salariale dans des proportions importantes.

Néanmoins à ce niveau d'information on ne peut que constater la divergence des phénomènes de la structure de qualification et de la productivité du travail, mais on ne peut conclure à un blocage de la productivité du travail. On ignore en fait un ensemble de causes susceptibles d'avoir compromis l'utilisation des capacités de production



en particulier la régularité des approvisionnements et le niveau de la maintenance[32].

## 2. 2 - La pondération des travailleurs productifs dans la structure des effectifs

La question de la pondération des travailleurs productifs dans la structure des effectifs n'est pas simple à aborder. Préalablement à toute quantification des incidences attendues dans ce domaine, on se heurte à un problème de définition : qu'est-ce que les travailleurs directement productifs ? et qu'est ce que les travailleurs administratifs ?

Pour Mr. LABIDI[33] dans son ouvrage déjà cité sur la comptabilité nationale, le revenu national du SCPM, comptabilité nationale des pays socialistes *"est à rapprocher de la production intérieure nette ou de la production nationale nette du SCEA (système des comptes économiques algériens). Il peut être calculé comme la somme des valeurs ajoutées nettes des branches de la production matérielle".* (souligné par nous T. N.) Cette valeur ajoutée nette étant égale à : la rémunération des salariés + excédent net d'exploitation + impôts indirects et droits taxes à l'importation moins subventions à la production – revenons maintenant à la conception proprement dite du SCPM dont s'inspire le SCEA : On sait déjà écrit Monsieur LABIDI que pour le SCPM c'est dans le seul secteur de la production matérielle que se forme le produit de la société. Etant donné que seule la production (matérielle) est source des revenus produits, le revenu de la société se forme uniquement dans ce même secteur. Les revenus obtenus dans le secteur non productif seront obtenus par transfert". (souligné par nous T.N.).

Pourquoi ce long détour par la comptabilité nationale ? Nous pensons que la pondération des travailleurs productifs dans la structure des effectifs, par opposition aux travailleurs administratifs recouvre en fait la distinction travailleurs productifs et travailleurs improductifs. Précisons comme cela se fait traditionnellement que la notion économique de travailleur improductif ne préjuge en aucune manière de l'utilité sociale de ce travail. Dans la logique de la comptabilité nationale, la mesure du rapport du travail productif au travail improductif doit être opérée à l'échelle sociale par la mesure des transferts opérés par le secteur de la production matérielle aux autres secteurs. L'intérêt d'une telle démarche est évident pour la question fondamentale de l'accumulation.

Pour la comptabilité de gestion, c'est-à-dire pour la bonne comptabilité à partie double, avec les améliorations que lui apporte la comptabilité analytique, il s'agit pour l'entreprise qu'elle appartienne ou non à une branche de la production matérielle, de déterminer dans l'ensemble des charges d'exploitation, les parts respectives des charges directes et des charges indirectes par rapport à une unité d'oeuvre déterminée qui serait le produit de l'entreprise en question. Pour ce faire M. PEROCHON auteur d'un ouvrage de comptabilité analytique[34] propose une classification en centres d'analyse (de frais) disposés comme suit :

a) *Fonctions généralement communes à toutes les activités de l'entreprise :*

- *Administration*
- *Financement*

b) *Fonctions généralement communes à plusieurs activités :*

- *Gestion du personnel*
- *Gestion des bâtiments*
- *Gestion du matériel*
- *Prestations connexes (transports, manutentions, informatique)*

c) *Fonctions généralement propres à une activité déterminée :*

- *Approvisionnement*
- *Etudes technique et recherches*
- *Production*
- *Distribution*

Cette classification fait apparaître que les fonctions privilégiées par les documents de la restructuration – voir deuxième extrait page 2 du document – sont les fonctions propres à une activité déterminée c'est-à-dire essentiellement l'approvisionnement, la production et la distribution. Doit-on en conclure que les deux premières fonctions définies par Mr. PEROCHON sont celles là même qui regroupent les travailleurs administratifs ?

Si cette hypothèse est vraisemblable au regard des documents examinés, il y a lieu de remarquer qu'elle soulève alors aussi fort justement à l'intérieur d'une entreprise la question de la délimitation des transferts opérés à partir des gains de la fonction productive (y compris l'approvisionnement et la distribution) vers les fonctions d'administration, de financement et gestion.

Seulement il y a lieu de prendre aussi en considération que cette démarche est appliquée uniformément à l'ensemble du domaine recouvert par la restructuration qui comprend les branches de la production matérielle, mais aussi les branches des services tels le commerce, les finances, l'information, le tourisme etc...

On doit donc conclure que les notions de travailleurs productifs et non productifs sont différentes dans la comptabilité nationale et dans la terminologie de la restructuration. Dans la conception de la restructuration est productif le travailleur appartenant aux entreprises à statut juridique industriel et commercial sous-tutelle des différents secteurs recensés correspondant globalement à la nomenclature des départements ministériels.

Reste alors à savoir si une telle démarche est de nature à garantir cette orientation de la commission ad-hoc pour la restructuration financière ? *"Toutefois la correction des déséquilibres constatés actuellement dans l'économie ne peut être obtenu uniquement à partir des progrès obtenus en amont et en aval de la production quel que soit l'ampleur de ceux réalisés. La source principale des équilibres économiques et financières se situe à moyen terme dans l'accroissement continu de*

*l'efficacité et de la rentabilité au niveau de la production*"[35]. Nous entendons par là : reste alors à savoir si l'absence d'une définition plus objective du collectif productif de l'économie nationale, cernant donc le problème des transferts de la production matérielle aux autres secteurs, et par suite les conséquences rétroactives de ces transferts sur les proportions de l'accumulation et l'élargissement de la production, si cette absence de définition objective n'entravera pas une perception correcte des conditions de l'équilibre économique.

Mais même en s'inscrivant dans la logique de l'analyse de la restructuration, on remarque que l'analyse est inégale. Si dans l'analyse rétrospective une distinction est faite entre les travailleurs productifs et ceux qui ne le sont pas, au niveau par contre des instruments de mesure en valeur, la distinction disparaît. On se reportera pour s'en convaincre aux extraits données pages 5, 6 et 7 de ce document : quand il est parlé de compression de coûts, on revient à la notion générale de personnel ou de sureffectifs sans distinction, quand il est question de valeur ajoutée, elle est rapportée à l'ensemble des frais de personnel. C'est étonnant à plus d'un titre.

Mr. THABET, dans un article d'actualité économie [35 bis] consacré au problème du calcul des prix relève à juste titre l'inaptitude de la comptabilité générale à un tel calcul. Autrement dit la restructuration s'est donné des paramètres qu'elle n'avait pas les moyens de mesurer parce que seul *"le système de calcul économique basé sur la comptabilité analytique permettrait de distinguer :*

- *les coûts directs tels... les frais de personnel (ou travail direct)...*
- *les coûts indirects tels le frais d'administration, en particulier des sièges avant la restructuration...*". Il faut ajouter que la mesure de ces coûts indirects par rapport aux coûts directs qui est en soi un problème et un problème non résolu ne règle qu'une partie de la question. Faut-il encore rapporter ces coûts à des normes. Or par définition les normes dans ce domaine ne sont jamais des choses objectives. Les normes dépendent des critères de gestion. Et les critères de gestion eux mêmes dépendent des objectifs que l'on assigne à l'économie nationale et ces objectifs eux mêmes dépendent du système socio-politique dominant dans un pays.

On voit bien que la question de la pondération du travailleur productif pour être d'apparence simple, n'est pas simple du tout, et elle mériterait certainement d'autres développements qui n'ont pas leur place dans ce document.

On comprend très bien dès lors que l'information relative aux questions de la pondération des travailleurs productifs dans la structure des effectifs qui rejoint en fait celle des sureffectifs éventuels, (nous ne retenons pas l'hypothèse de reconversion ; à une échelle aussi large, se reconvertir en quoi ? et pour travailler à ? questions posées dans un contexte de tension sur le marché de l'emploi) est une information rare. Parce que compte tenu de l'ampleur de la restructuration et du contexte dans lequel elle s'inscrit, la normalisation qualitative et quantitative des effectifs ne pose pas un problème banal de gestion mais des problèmes fondamentaux s'il en est !

### 3. Les sureffectifs relatifs et leur résorption

On ne s'attardera pas sur ce dernier problème, la notion de sureffectif relatif concerne principalement le collectif productif au sens de la restructuration. Ce type de sureffectif doit connaître une résorption avec l'accroissement du taux d'utilisation des capacités de production. On aura déjà noté précédemment (voir p. 31, 32 et 33 de ce document) les résultats modestes et fluctuants obtenus dans le progrès de ces taux d'utilisation des capacités de production. On doit donc considérer que cet aspect particulier de la normalisation des effectifs, très important par ailleurs parce que il recouvre le relèvement de l'efficacité de l'appareil de production, est un objectif qui reste à réaliser.

On rappellera pour mémoire que le taux de réalisation des objectifs pour l'industrie auront été les suivants [\[37\]](#) :

	Année		Variation 1985/1984
	1984	1985	
Total général	: 89,26	90,09	0,93
Total hors hydrocarbures	86,78	87,76	1,13
Total ind. manufacturiers	88,78	87,28	-1,69
Total ind. transformation	86,82	87,57	-0,86

Pour ces taux de réalisation des objectifs, le taux d'utilisation des capacités de production s'établit à 69,7 % en progrès de 3,5 % en 1985 par rapport à 1984. Il reste donc 30,3 % des capacités nationales inutilisées, ce qui évidemment donne une idée de l'importance des sureffectifs relatifs. Par contre répétons-le, cette situation ne renseigne pas sur la productivité du travail pour des raisons déjà invoquées précédemment (voir p. 33 de ce document).

### 4. La délocalisation de l'emploi

La seule information dont on dispose actuellement est relative au nombre d'entreprises dont les sièges ont été délocalisés : leur nombre est de 73.

On peut sur la base de cette indication faire une estimation de l'emploi délocalisé à la suite du mouvement des sièges. Cette estimation restant une hypothèse toute indicative : si on considère des sièges d'un effectif moyen de deux cents travailleurs, on peut estimer l'emploi délocalisé dans l'ordre de grandeur d'un effectif de 15 000 agents.

Il est certain par ailleurs que ces délocalisations ont été de nature à entraîner en aval la génération de différentes structures d'accueil elles mêmes génératrices d'emplois, cependant on ne peut évaluer l'impact de ces effets d'entraînement.

## Conclusion

De cette brève analyse, par quoi en aura tenté d'aller à l'essentiel, on peut tirer une première conclusion : la normalisation quantitative des effectifs l'entreprise n'a finalement été atteinte que dans de faibles proportions.

Pourtant, cette première conclusion comptabilisant les résultats de l'action de normalisation, certes nécessaire, est pourtant insuffisante eu égard aux nombreux problèmes évoqués dans le mouvement de progression de l'analyse.

Ainsi on a pu remarquer qu'il n'a pas été possible d'examiner cette question : les rapports de la restructuration et de l'emploi dans le secteur de l'industrie isolement. La tentative d'analyse et de compréhension des problèmes nous poussaient chaque fois plus avant vers la nécessité de resituer la question traitée dans son contexte : l'Economie Nationale. Et par suite nous avons été ramenés inmanquablement au problème de l'Accumulation.

L'Accumulation en Algérie n'est pourtant pas réductible à un schéma théorique de manuel d'enseignement. C'est une accumulation qui s'inscrit dans un contexte historique déterminé, lequel est celui qui après la victoire sur le colonialisme a vu l'émergence de forces sociales intéressées à imprimer au mouvement de l'accumulation un contenu social assurant au delà d'une croissance économique un progrès social conforme aux aspirations profondes des masses les plus larges de notre peuple.

Cette accumulation conçue dans l'unité des termes de la croissance économique et du progrès social a reçu le nom de stratégie nationale de développement.

Au plan théorique, la stratégie nationale de développement donne son concept à l'accumulation nationale : en effet, elle en précise les déterminations ou encore elle la "spécifie dans ses propriétés, dans les moments de ses connexions internes[38].

Or évoquer la stratégie nationale de développement au terme de cette analyse, bien brève répétons-le, est une nécessité parce que ce concept apporte un éclairage fondamental pour comprendre dans sa profondeur et sa complexité le problème traité.

En particulier, la stratégie nationale de développement dispose une cohérence entre l'accumulation au sens scientifique du terme et le développement de l'emploi. Cette cohérence peut bien alors être énoncée ainsi : la mise en place d'une industrie nationale des moyens de production (objets et moyens de travail) est la condition fondamentale de la garantie de l'emploi : permanence des emplois existants et création de nouveaux emplois.

Et c'est cette même cohérence qui révèle que les facteurs favorisant l'accumulation, dans le sens défini plus haut, favorisent l'emploi, et inversement les facteurs qui font obstacle à l'accumulation font aussi

obstacle au développement de l'emploi, mais plus grave encore peuvent précariser les emplois existants.

Dès le début de cette décennie, la poursuite de la stratégie de développement a mis à l'ordre du jour deux questions déterminantes pour l'avenir : le redressement de l'économie nationale dont la restructuration est un volet, et le financement du développement dans les conditions nouvelles et critiques du marché mondial. Et c'est finalement cette double conjoncture qui, à titre principal, a remis au premier plan le problème de l'emploi – mais s'il est un tant soit peu tenu compte des différents points énoncés sous forme de thèses à l'instant, il apparaît que la question de l'emploi se trouve posée parce que celle de l'accumulation elle-même est en cause.

Ce qui tend à remettre en cause l'accumulation aura été justement l'objet du bilan de la décennie 1967-1978<sup>[39]</sup> et des travaux des organes responsables de la restructuration, et aussi et surtout ce qui se déploie et se redéploie sur le marché mondial à l'occasion de la crise du système capitaliste, mouvement par quoi les sources principales de l'accumulation nationale subissent un choc de dévalorisation qui se répercute sur l'ensemble du procès de production nationale.

Pourtant ce serait une démarche mécaniste, c'est-à-dire au plan logique de la mauvaise logique que de passer de la tendance décrite plus haut à la croyance en la fatalité des effets d'une telle tendance.

Il nous semble que ces facteurs réels faisant obstacles à l'accumulation et au développement de l'emploi auraient pu être grandement limités si certaines conditions de gestion de l'économie nationale cohérentes avec la stratégie nationale de développement avaient été respectées.

En premier lieu si les faiblesses de la planification avaient été corrigées au fur à mesure qu'elles apparaissaient dans le domaine des proportions de l'accumulation et de la consommation. Il semble pour le moins, de bon sens, dans les conditions particulièrement dures du financement de l'accumulation, de choisir d'en préserver toutes les possibilités jusqu'à la plus petite en mettant en oeuvre une politique d'austérité conforme aux exigences de la conjoncture, du niveau de développement des forces productives nationales et des objectifs de développement du pays.

En second lieu il apparaît nécessaire de maîtriser en fonction de la priorité fondamentale de l'accumulation, les transferts réalisés à partir de la production matérielle aux autres secteurs de la vie du pays qui sont eux par définition improductifs et dont le développement, malgré l'utilité sociale de ces secteurs, reste en tout état de cause d'un ordre de priorité sans comparaison avec le secteur de la production matérielle.

Dans le cadre de ces propositions, et modulées en fonction des objectifs inscrits dans ces propositions, les instruments de régulation dont les organes responsables de la restructuration souhaitent la réactivation peuvent contribuer à produire des effets positifs de grande ampleur, en particulier "les prix et la fiscalité"<sup>[40]</sup> et donner un contenu

précis à ce constat relevé dans les documents de la restructuration : "la pratique des prix s'accommode de transferts du surplus indus entre branches secteurs et entreprises. Elle organise une fuite de l'épargne nationale sur le secteur et contribue à l'élargissement de la base d'accumulation du secteur privé" [41].

Il est sans doute utile de souligner qu'une telle rigueur dans la conduite de l'accumulation dans le secteur de la production matérielle doit forcément aussi se traduire par une maîtrise des transferts opérés par le canal des revenus individuels composés des hauts salaires et des hauts revenus non salariaux qui pour être définis économiquement représentent un ensemble des rémunérations prises sur le surplus accumulable.

Sous l'ensemble de ces rapports, le problème de l'emploi en relançant le problème de l'accumulation dans la production matérielle comme solution unique à la poursuite de la stratégie nationale de développement, rappelle l'exigence impérieuse de la planification rigoureuse de l'économie, nationale.

Certes une telle exigence doit être prise en charge en tenant compte d'autres exigences nouvelles arrivées à maturité, parmi elles les modalités de gestion du secteur public.

De même que ces propositions n'apportent pas une réponse exhaustive à la contrainte de financement de l'économie. Il est vrai en ce sens que la stratégie nationale de développement exige, en particulier dans la conjoncture actuelle, d'être relayée par des trésors de tactique économique.

Mais ces tactiques, si on veut bien tenir compte de l'expérience, doivent avoir un point limite, ce point limite peut aujourd'hui être illustré par la question de l'emploi laquelle représente un point critique en tant qu'elle rappelle la cohérence, l'unité des moments de la stratégie nationale de développement.

Machines	Temps disponible	Arrêts programmés	Arrêts non programmés	Total Arrêts	Temps de marche	Taux de marche
Pâte a papier	8760	1259	3342	4601	4159	47%
Machine a papier	8760	971	1532	2503	6255	79%
ONDULEUSE	6882	1127	1007	2134	4698	69%

Selon l'auteur de l'article l'essentiel de ces arrêts est dû au manque de matière première et de maintenance.

## Notes

---

[\*] Chercheur au Centre de Recherches en Economie Appliquée pour le Développement (C.R.E.A.D.).

- [1]** Dossier MPAT 1983 p. 1.
- [2]** Op. cité p. 2.
- [3]** Op. cité p. 10.
- [4]** Canevas de la restructuration financière / commission ad hoc.
- [5]** Op. cité p. 20.
- [6]** Op. cité p. 32/A.
- [7]** Op. cité p. 34.
- [8]** Op. cité p. 34.
- [9]** Op. cité p. 35/A.
- [10]** Dossier MPAT/Restructuration/1983.
- [11]** Rapport d'exécution du plan annuel 1984.
- [12]** Mr. BOUZIDI Cahiers du CREA n° 2 1984 p. 87.
- [13]** Dossier MPAT/Restructuration/1983.
- [14]** Rapport d'exécution du plan annuel 1984.
- [15]** Bilan d'exécution du plan quinquennal 1980/84.
- [16]** Bilan d'exécution du plan annuel 1985.
- [17]** Rapport général du plan quinquennal 1980/84 p. 75.
- [18]** Op. cité p. 49 et Mr. HAKIKI Cahiers du CREAD n° 6 p. 20.
- [19]** Bilan d'exécution du plan quinquennal p. 90.
- [20]** Op. cité p. 37.
- [21]** Op. cité p. 37.
- [22]** Bilan d'exécution du plan quinquennal 1985 p. 24.
- [23]** Bilan d'exécution du plan quinquennal p. 16.
- [24]** Op. cité p. 16.
- [25]** Op. cité p. 24.
- [26]** Mr. LABIDI comptabilité nationale, p. 294 OPU 1982.
- [27]** Effectifs reconstitués à partir des effectifs globaux donnés par le bilan d'exécution du plan annuel 1984.
- [28]** Effectifs reconstitués à partir des effectifs globaux de diplômés et des pourcentages par niveau de qualification donnés dans le bilan d'exécution du plan quinquennal p. 110.
- [29]** Voir article de Mr. CHIKHI Cahier du CREAD p. 85 à 128.



- [30]** Bilan d'exécution du plan quinquennal p. 64.
- [31]** Bilan d'exécution du plan annuel 1985 p. 36 et 37.
- [32]** On se fera une idée des problèmes invoqués en se rapportant au tableau paru dans Actualité Economie de Mars 1987 n° 14 et qui concerne l'usine de papier de Saïda p. 58 et 59. Temps de marche des machines : année 1985 Unité : heure (Voir tableau page suivante).
- [33]** Mr. LABIDI op. cité p. 91, 68 et 90.
- [34]** Mr. PEROCHON comptabilité analytique Ed. Foucher 1982, p. 39 à 62.
- [35]** Restructuration financière/commission ad hoc 1981 p. 8.
- [35 bis]** Actualité Economie n° 14 - Mars 1987 p. 4.
- [36]** Actualité Economie Mars 1987 n° 14 p. 4.
- [37]** Bilan d'exécution du plan annuel 1985 p. 36/37.
- [38]** Extrait du Dictionnaire critique sous la direction de Mr. LABICA : Article détermination.
- [39]** Bilan de la décennie MPAT, mai 1980.
- [40]** Restructuration financière commission ad hoc p. 35/B à 47.
- [41]** Op. cité p. 36.